

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 2 décembre 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le deux décembre à 19 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°1

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, soit 23 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Jérémie NOVAIS par M. Bernard COMBES, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 20h00, Mme Ayse TARI par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Patrick BROQUERIE, Mme Christine DEFFONTAINE par M. Sébastien BRAZ, M. Dorian LASCAUX par M. Raphaël CHAUMEIL

Etaient absents : Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 pour la réfection des lambris des avant-toits de l'Ecole primaire Turgot

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 24 juin 2025, le Conseil Municipal a demandé le redéploiement des subventions allouées au titre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 et non sollicitées vers des opérations nouvellement envisagées auprès du Département.

Ainsi, la Ville de Tulle avait notamment sollicité auprès du Département l'intégration au Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 l'opération relative à la rénovation de plafonds d'une classe de l'école Turgot.

Cette opération ne pouvant être réalisée dans l'immédiat, il convient de la remplacer par celle relative à la réfection du lambris des avant-toits de l'Ecole primaire Turgot.

Présentation du bâtiment :

L'école primaire Turgot fait partie du groupe scolaire Turgot, situé rue de la Barrussie à Tulle. Le groupe scolaire se compose de deux bâtiments : un bâtiment dédié au primaire et un bâtiment dédié à la maternelle. Seule la zone du réfectoire (située au rez-de-chaussée du bâtiment primaire) est commune aux deux groupes scolaires.

Le bâtiment de l'école primaire est composé de 3 étages :

- un rez-de-chaussée ; qui rassemble plusieurs classes et des pièces dédiées au service administratif.
- un sous-sol ; composé de plusieurs sanitaires, du réfectoire ainsi que d'une cour de récréation avec préau.
- Le 1^{er} étage ; qui regroupe plusieurs salles de classes.

Il s'agit d'un bâtiment classé ERP de type R catégorie 4, construit en 1952.

Il a été constaté à plusieurs reprises des détachements du lambris des avant-toits du bâtiment de l'école primaire. Ce lambris tombe notamment sur la voie publique, ce qui induit un risque pour la sécurité des passants.

Afin de prévenir tout autre risque de chute de lambris, la collectivité de Tulle souhaite aujourd'hui engager des travaux de réparation.

Descriptif des travaux à réaliser :

Les travaux concernent l'ensemble des avant-toits du bâtiment de l'école primaire ; côté cour de récréation et côté voie publique.

À la suite de la phase avant-travaux ayant permis le diagnostic et l'étude des besoins, la collectivité de Tulle souhaite, à présent, engager des travaux de réparation.

Ceux-ci comprendront :

Mise en sécurité et travaux préparatoires :

- Installation et délimitation d'un périmètre de chantier à l'aide de rubalise ou barrières HERAS afin de limiter accès au chantier.
- Elagage du tilleul dans la cour de récréation, afin de permettre le passage de la nacelle.

Travaux de couverture :

- Dépose de lambris PVC, en sous-face des avant-toits ;
- Dépose partielle du lambris bois pour permettre la ventilation ;
- Pose de liteaux épicea traités en contre lattage 3 rangées parallèle au bâtiment pour permettre la ventilation ;
- Pose de lambris PVC blanc perpendiculairement, compris toutes découpes et toutes finitions (lame de ventilation, profil de bordure et profil de jonction)
- Evacuation des déchets en déchèterie.

Equipement :

Ces travaux nécessiteront notamment l'utilisation d'une nacelle.

Planning prévisionnel des travaux :

Compte tenu de l'activité du site, ces travaux seront organisés en deux phases, respectivement calées durant les périodes de vacances scolaires, à savoir :

- 1^{ère} tranche : 9 au 20 février 2026
- 2^{ème} tranche : 6 au 30 avril 2026

Le montant des travaux est estimé à 33 339,42 € HT.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve le projet relatif aux travaux de réfection des lambris des avant-toits de l'Ecole primaire Turgot dont le montant s'élève à 33 339,42 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention du Conseil Départemental au titre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télerecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 04 DEC. 2025
Date et ref de l'accusé de réception : 04 DEC. 2025

51-02122025



GROUPE SCOLAIRE TURGOT ECOLE PRIMAIRE

**TRAVAUX DE REFECTION
DU LAMBRIS DES AVANT-TOITS**

Dossier de demande de subvention

transmis au contrôle de Légalité le : **04 DEC. 2025**

date et Réf. de l'accusé de réception : **04 DEC. 2025**

M - 0212025





CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Zone Industrielle de Mulate - 19000 TULLE
Téléphone : 05 55 21 73 70 - E-mail : ctm@ville-tulle.fr

DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION

GROUPE SCOLAIRE TURGOT ECOLE PRIMAIRE

TRAVAUX DE REFECTION
DU LAMBRIS DES AVANT-TOITS





A Tulle, le 10 NOV. 2025

Plan de financement

Ecole Turgot : Travaux de réfection des lambris des avant-toits

Partenaires	Financement	%
Département	8 334,86 €	25,00%
Part Ville	25 004,57 €	75,00%
Total HT	33 339,42 €	100,00%

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 10 NOV. 2025

<u>Demande de subvention</u>				
<u>Département</u>				
Echéancier				
Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux
Ecole Turgot : Travaux de réfection des lambri des avant-toits	40 007,30 €	33 339,42 €	8 334,86 €	25,00%
				De février à avril 2026

Le Maire,
Bernard COMBES.



PLAN DE SITUATION

Département :
CORREZE

Commune :
TULLE

Section : BH
Feuille : 000 BH 01

Échelle d'origine : 1/1000

Date d'édition : 07/11/2025
Giseau breveté de Paris

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

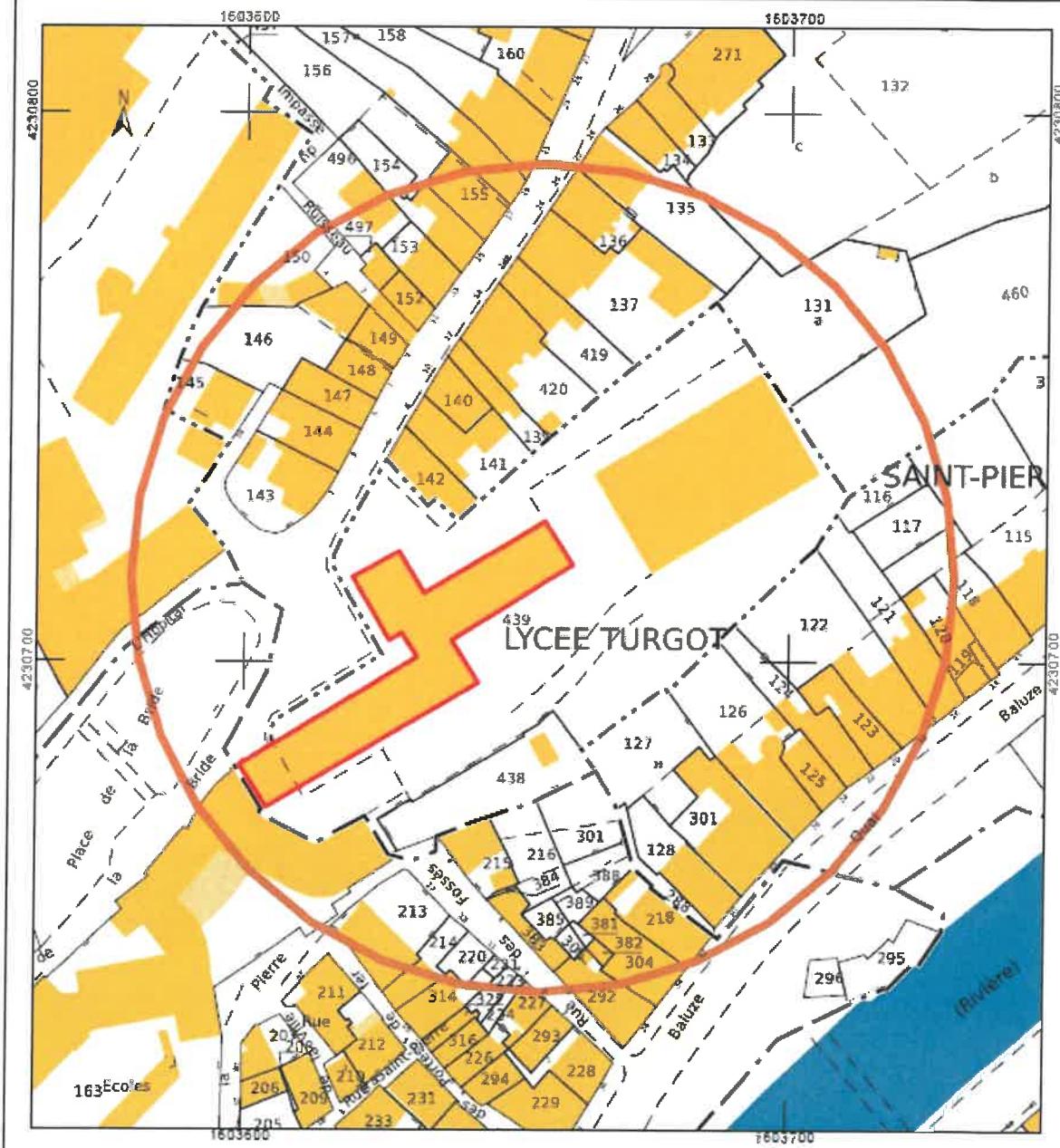
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
POLE TOPO. DE GEST. CADASTRALE
C.F.I.P. BRIVE LA GAILLARDE 50
boulevard Gontran Royer 19100
19100 BRIVE LA GAILLARDE
tél. 05.55.18.35.16 - fax
sdth9.pptc@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Périmétrie du bâtiment concerné par les travaux.

PRESENTATION DU BATIMENT

L'école primaire Turgot fait partie du groupe scolaire Turgot, situé rue de la Barrussie à Tulle. Le groupe scolaire se compose de deux bâtiments : un bâtiment dédié au primaire et un bâtiment dédié à la maternelle. Seule la zone du réfectoire (située au rez-de-chaussée du bâtiment primaire) est commune aux deux groupes scolaires.

Le bâtiment de l'école primaire est composé de 3 étages :

- un rez-de-chaussée ; qui rassemble plusieurs classes et des pièces dédiées au service administratif.
- un sous-sol ; composé de plusieurs sanitaires, du réfectoire ainsi que d'une cour de récréation avec préau.
- Le 1^{er} étage ; qui regroupe plusieurs salles de classes.

Il s'agit d'un bâtiment classé ERP de type R catégorie 4, construit en 1952.

Il a été constaté à plusieurs reprises des détachements du lambris des avant-toits du bâtiment de l'école primaire. Ce lambris tombe notamment sur la voie publique, ce qui induit un risque pour la sécurité des passants.

Afin de prévenir tout autre risque de chute de lambris, la collectivité de Tulle souhaite aujourd'hui engager des travaux de réparation.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX A REALISER

Les travaux concernent l'ensemble des avant-toits du bâtiment de l'école primaire ; côté cour de récréation et côté voie publique.

À la suite de la phase avant-travaux ayant permis le diagnostic et l'étude des besoins, la collectivité de Tulle souhaite, à présent, engager des travaux de réparation.

Ceux-ci comprendront :

Mise en sécurité et travaux préparatoires :

- Installation et délimitation d'un périmètre de chantier à l'aide de rubalise ou barrières HERAS afin de limiter accès au chantier.
- Elagage du tilleul dans la cour de récréation, afin de permettre le passage de la nacelle.

Travaux de couverture :

- Dépose de lambris PVC, en sous-face des avant-toits ;
- Dépose partielle du lambris bois pour permettre la ventilation ;
- Pose de liteaux épicéa traités en contre lattage 3 rangées parallèle au bâtiment pour permettre la ventilation ;
- Pose de lambris PVC blanc perpendiculairement, compris toutes découpes et toutes finitions (lame de ventilation, profil de bordure et profil de jonction)
- Evacuation des déchets en déchèterie.

Equipement :

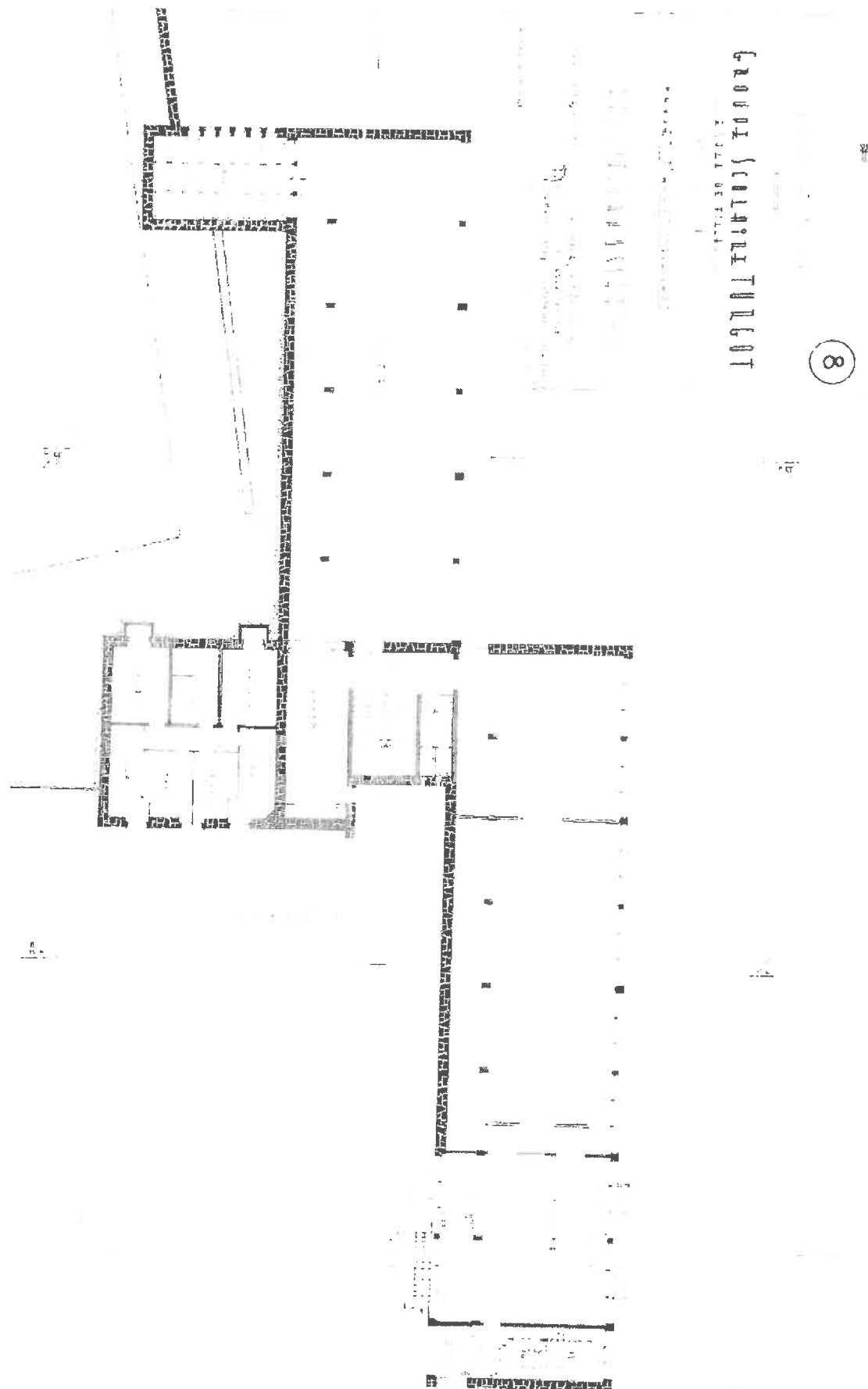
Ces travaux nécessiteront notamment l'utilisation d'une nacelle.

Planning prévisionnel des travaux :

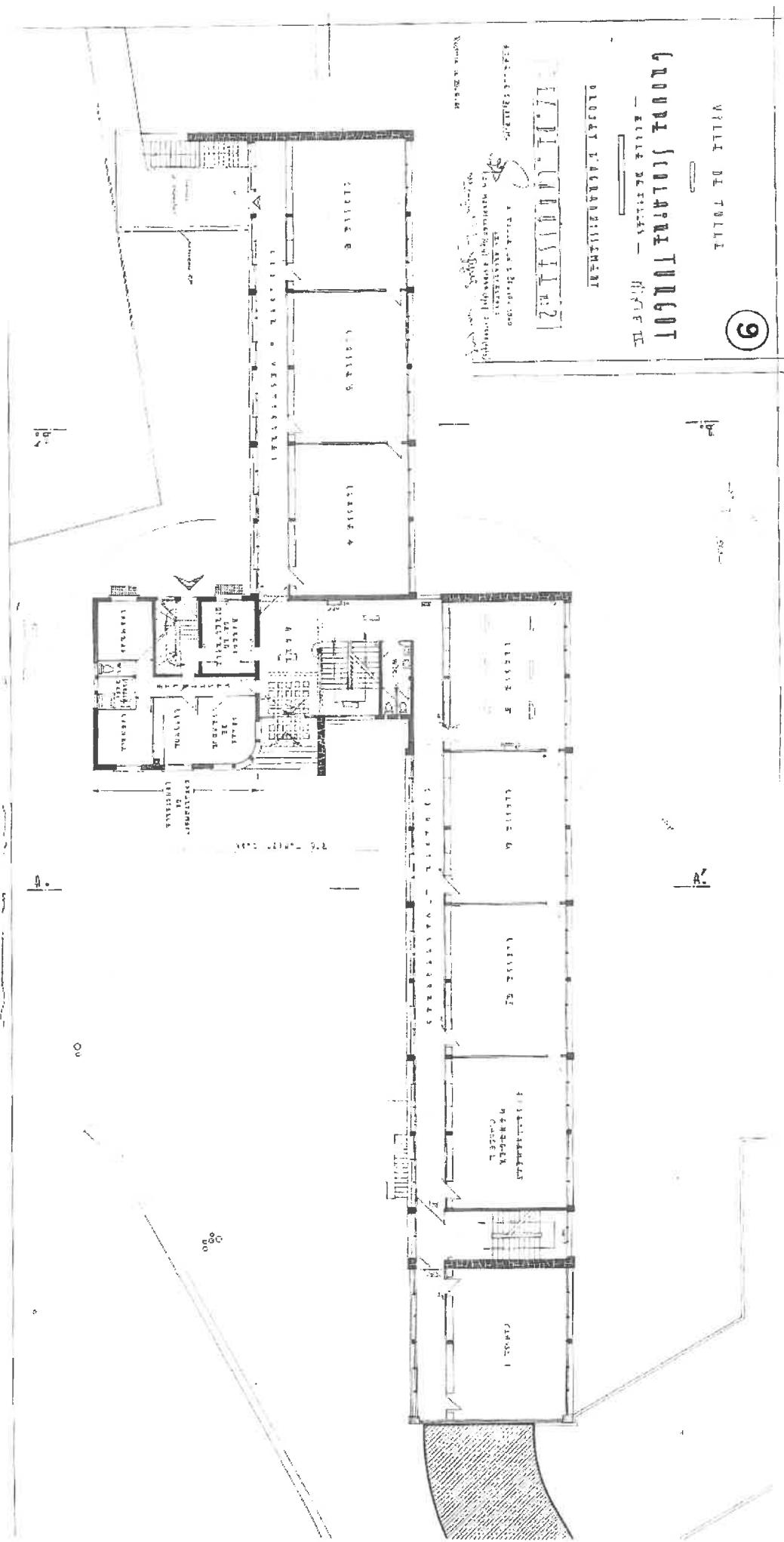
Compte tenu de l'activité du site, ces travaux seront organisés en deux phases, respectivement calées durant les périodes de vacances scolaires, à savoir :

- 1^{ère} tranche : 9 au 20 février 2026
- 2^{ème} tranche : 6 au 30 avril 2026

PLANS DE L'EXISTANT



8



CLIFFORD WALLACE

10





DEVIS

N° : DEV00000334

Date : 04/11/2025

N° client : CLT00000410

Devis valable jusqu'au
03/01/2026

21 RUE FELIX VIDALIN
19000 - TULLE
FRANCE
Port. : 06.11.03.10.78
Email : arnaudchauvat@gmail.com

MAIRIE DE TULLE

10 rue FELIX VIDALIN
19000 TULLE
Tel 1 : 0677036757
Email : tess.piccinini@ville-tulle.fr

Réf. : école TURGOT avants-toit

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
FOURNITURES					
location de nacelle 4x4 compris transport et carburant					
lambris PVC blanc	25,00	jour	335,00 €	8 375,00 €	20,00%
profil de bordure PVC blanc	130,00	m ²	9,47 €	1 231,10 €	20,00%
lame de ventilation PVC pour lambris	204,00	ML	0,86 €	175,44 €	20,00%
profil de jonction blanc pour angle de lambris PVC	72,00	ML	9,13 €	657,36 €	20,00%
liteau épicea traité cl2 18x48mm	16,00	ML	1,72 €	27,52 €	20,00%
forfait petite fourniture (vis,pointes de cloueur,clous...)	600,00	ML	0,48 €	288,00 €	20,00%
	1,00	u	200,00 €	200,00 €	20,00%
MAINS D'OEUVRE					
• mise en place d'une nacelle					
• dépose de lambris PVC en avants-toit 190ml					
• dépose partiel du lambris bois pour permettre la ventilation					
• pose de liteau épicea traité en contre latage 3 ranger					
parallèle au bâtiment pour permettre la ventilation					
• pose de lambris PVC blanc perpendiculairement ,compris					
toutes découpe et toutes finition (lame de ventilation ,profil					
de bordure et profil de jonction)					
• évacuation des déchets en déchetterie					
total mains d'oeuvres	370,00	h	60,50 €	22 385,00 €	20,00%

Pour la réalisation des travaux .Les branches du tilleul qui ce trouve dans la cours de récréation,devront avoir été taillé.Pour permettre le passage de la nacelle.

Devis gratuit



DEVIS

N° : DEV00000334

Date : 04/11/2025

N° client : CLT00000410

Devis valable jusqu'au
03/01/2026

21 RUE FELIX VIDALIN
19000 - TULLE
FRANCE
Port. : 06.11.03.10.78
Email : arnaudchauvat@gmail.com

MAIRIE DE TULLE

10 rue FELIX VIDALIN
19000 TULLE
Tel 1 : 0677036757
Email : tess.piccinini@ville-tulle.fr

Détail de la TVA				Total HT	33 339,42 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	6 667,88 €
Normale	33 339,42 €	20,00%	6 667,88 €	Total TTC	40 007,30 €
Règlement		Virement			
Echéance(s)					
Bon pour accord					

Date et signature

Coordonnées bancaires

Nom BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES
IBAN FR7616807003163769563821345
BIC CCBPFRPPGRE

Le montant total s'élève à quarante mille sept euros et trente centimes

MAAF ASSURANCE N°119056843 - 79180 CHAURAY NIORT CEDEX 09